

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

# Systeme d'Information de l'Identification Bovine

**Cahier des charges de mise en place des messages de type VSE**

**Interchange entre les logiciels des operateurs commerciaux,  
detenteurs de centres de rassemblement ou de marches aux  
bestiaux, et le Point focal**

**Version 3.0**

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

## HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date de rédaction	Date de validation	Motif	Statut
1.0	27 mai 2002	27 mai 2002	Version validée diffusée	DV
1.1	27 juillet 2004		Prise en compte des évolutions du CCOT version 3.01	DT
2.0	30 septembre 2004	30 septembre 2004	Version validée diffusée	DV
3.0	15 décembre 2015	29 janvier 2016	Mise en œuvre du Point Focal amélioré Passage à un CC unique pour Centres de rassemblement et Marchés aux bestiaux Suppression des JALO/INV Actualisation de la liste des codes erreur Nomenclature des fichiers réponse	

### Évolutions de la présente version par rapport à la version 2.0 du 30 septembre 2004.

Les modifications apportées par rapport à la version 2.0 visent à décrire les échanges de données entre les logiciels des opérateurs commerciaux et le point focal amélioré. Le dispositif point focal est en cours de rénovation pour permettre :

- d'améliorer le contrôle qualité des données,
- de faciliter le suivi du dispositif et l'assistance des acteurs du système,
- d'accroître la réactivité du système.

Les notifications de mouvement sont adressées par les logiciels des détenteurs directement au point focal, lequel centralise les notifications avant de les transmettre à la BDNI.

Au niveau des échanges de données, les principales modifications sont :

- envoi des fichiers VSE par ftp en remplacement de l'envoi par mail,
- modification du code émetteur du point focal : 000PFO devient PFOC01,
- renforcement des contrôles au niveau du point focal, avec émission de nouvelles anomalies à destination des détenteurs (via le canal VSE).

Par souci de simplification et du fait de la similitude entre les contextes, la présente version couvre également le dispositif d'échange entre les logiciels des acteurs des marchés aux bestiaux, le Point focal et la BDNI.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

## SOMMAIRE

1.	Introduction.....	5
1.1.	But de ce document .....	5
1.2.	Structure du document.....	5
1.3.	Vocabulaire .....	5
2.	Architecture générale.....	7
2.1.	Schéma de présentation des acteurs et des systèmes informatiques .....	7
2.2.	Les modules de contrôle d'interface .....	7
2.3.	Schéma de localisation des modules de contrôle d'interface dans le dispositif .....	8
3.	L'organisation du dispositif .....	9
3.1.	Le format de messages.....	9
3.2.	Le support .....	9
3.3.	Les événements.....	9
3.4.	Les messages Vecteurs Standard d'Echange (VSE) .....	10
3.4.1.	Structure des vecteurs .....	10
3.4.2.	Les messages VSE.....	10
3.4.2.1.	Définitions .....	11
3.4.2.2.	Organisation du fichier de VSE .....	11
3.4.2.3.	En-tête de VSE .....	13
3.4.2.4.	Fin de VSE.....	14
3.4.2.5.	Description du corps du VSE d'en-tête de fichier (code VSE = FICH).....	14
3.4.2.6.	Tableau des VSE.....	15
3.4.2.7.	Tableau indiquant le sens de transmission des VSE .....	16
3.4.2.8.	Notification d'une entrée dans une exploitation (code VSE = ENTR) .....	16
3.4.2.9.	Notification d'une sortie d'une exploitation (code VSE = SORT) .....	17
3.4.2.10.	Notification de passage sur un marché (code VSE = JALO) .....	18
3.4.2.11.	Message d'erreur (code VSE = ERRE) .....	19
4.	Le fonctionnement général du système .....	20
4.1.	L'entrée d'un opérateur commercial dans le système .....	20
4.1.1.	Procédure d'inscription .....	20
4.1.2.	Informations transmises par l'administrateur du point focal .....	20
4.2.	Le fonctionnement des échanges .....	21
4.2.1.	Constitution et envoi du fichier par le logiciel opérateur commercial .....	21
4.2.2.	Traitement de la demande par le point focal et envoi à la BDNI .....	21
4.2.3.	Réponse du point focal .....	21
4.3.	Le fonctionnement des VSE .....	22
4.4.	Le fonctionnement du code résultat .....	23
4.5.	Les diagrammes d'interchange .....	23
4.5.1.	Entrées chez un détenteur de centre de rassemblement.....	25
4.5.2.	Sorties de chez un détenteur de centre de rassemblement .....	26
4.5.3.	Passage sur un marché .....	26
4.6.	Modes de remplissage des VSE .....	27
4.6.1.	Notification des entrées pour un détenteur qui dispose d'un centre de rassemblement. 28	
4.6.2.	Notification des sorties pour un détenteur qui dispose d'un centre de rassemblement .. 29	
4.6.3.	Notification des entrées pour un détenteur qui dispose de deux centres de rassemblement 30	
4.6.4.	Notification des sorties pour un détenteur qui dispose de deux centres de rassemblement 31	
4.6.5.	Notification des mouvements internes.....	32

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

4.6.6.	Notification d'un passage sur un marché.....	33
4.7.	Ordre de traitement des vecteurs par le Point focal .....	33
4.8.	Gestion des fichiers de VSE .....	33
4.8.1.	Disponibilité des fichiers de VSE .....	33
4.8.2.	Archivage des fichiers de VSE .....	33
4.8.3.	Nomenclature des fichiers de VSE .....	34
4.9.	La sécurité du dispositif.....	34
5.	Annexes.....	35
5.1.	Dictionnaire de données pour les opérateurs commerciaux.....	35
5.2.	Table des erreurs .....	36
5.2.1.	Erreurs détectées par l'interface .....	36
5.2.2.	Erreurs spécifiques aux échanges entre les logiciels des opérateurs commerciaux et le Point focal.....	36

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

## 1. Introduction

### 1.1. But de ce document

Ce document a pour but de donner aux prestataires informatiques des opérateurs commerciaux, détenteurs de centre de rassemblement ou de marchés aux bestiaux, l'ensemble des éléments nécessaires pour le développement des modules de transfert de fichiers au format VSE (Vecteurs Standards d'Echange) en remplacement de la notification à l'aide du registre fiscal et au besoin du document de notification de mouvements internes.

Ce cahier des charges a été élaboré à partir du travail du groupe CCOT des détenteurs et du CC LD 7.2.

**Avertissement** : Ce cahier des charges ne contient pas d'information quant à l'édition du registre fiscal ou du document de notification de mouvements internes.

**Avertissement** : Pour les détenteurs ayant une exploitation d'élevage (type 10), les notifications pour cette exploitation doivent se faire conformément au CC LD 7.2. et doivent être insérées dans un fichier au format VSE distinct du fichier au format VSE transmettant les notifications prises en compte dans le cadre du présent cahier des charges.

### 1.2. Structure du document

Ce document comporte trois chapitres et des annexes en plus de cette introduction. Les trois chapitres présentent respectivement l'architecture générale, l'organisation et le fonctionnement du dispositif.

**L'architecture générale** : ce chapitre rappelle les différents acteurs et systèmes informatiques impliqués dans le système d'information de l'Identification. Il présente les interfaces, dont le rôle est la limitation de la circulation de messages non conformes au standard.

**L'organisation** : ce chapitre liste les éléments composant le système. Il s'intéresse au support des messages, à leur format et les décrit exhaustivement.

**Le fonctionnement** : ce chapitre présente différentes étapes du fonctionnement du système allant de l'inscription d'un nouvel utilisateur jusqu'à l'archivage des messages.

**Les annexes** comportent un dictionnaire des données, la liste des messages d'erreur ainsi qu'une liste de documents de référence.

### 1.3. Vocabulaire

Les termes définis ci-après seront utilisés dans ce document.

**Vecteur** : un vecteur est un ensemble d'informations concernant un individu, dans le cas présent un bovin. Un vecteur correspond à une ligne de caractères dans un fichier. Les termes vecteur ou VSE seront employés indifféremment dans ce document.

**Fichier de vecteurs** : un fichier de vecteurs est un ensemble de vecteurs regroupés au sein d'une même entité informatique (fichier).

**Message** : un message est composé d'un seul fichier de vecteurs (éventuellement de plusieurs types).

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

**Détenteur et exploitation :** L'ensemble des définitions concernant ces notions figurent dans la 4<sup>ème</sup> partie du Cahier des Charges des Opérations de Terrain (CCOT), partie relative aux centres de rassemblement, aux marchés et aux détenteurs.

**Opérateur commercial :** Dans le présent document, le terme opérateur commercial désigne indifféremment un détenteur de centre de rassemblement ou un marché. Ces deux désignations sont utilisées si nécessaire en cas de spécificité.

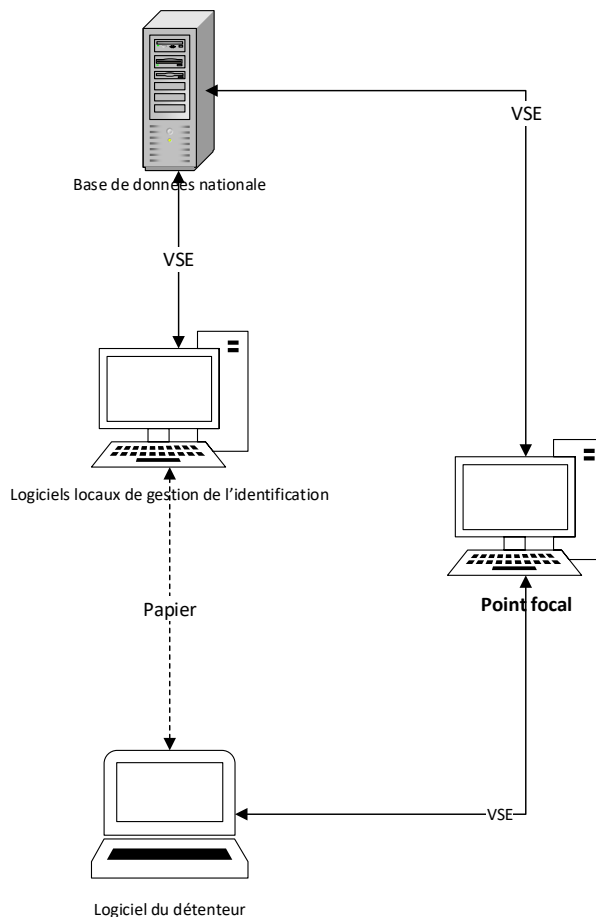
N.B. Un opérateur commercial non détenteur n'a pas d'obligation de notification de mouvement.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

## 2. Architecture générale

Cette partie présente les différents acteurs du système, les systèmes informatiques qu'ils gèrent, leurs rôles et responsabilités.

### 2.1. Schéma de présentation des acteurs et des systèmes informatiques



#### La Base de Données Nationale d'Identification (BDNI)

Elle est administrée par le Ministère en charge de l'agriculture (Maître d'ouvrage national du système). La BDNI a un rôle de validation nationale des données. Elle détecte les incohérences entre les notifications faites par des détenteurs et/ou des éleveurs œuvrant dans des zones différentes. Seule la BDNI est habilitée à autoriser l'édition d'un passeport.

#### Les logiciels de gestion locale de l'Identification

Il existe 5 logiciels de gestion locale de l'Identification et 29 bases informatiques couvrant l'ensemble du territoire national métropolitain (Corse comprise) et DOM.

Ces bases sont administrées par les maîtres d'œuvre locaux de l'identification (un par département). Ce sont soit des EDE (Etablissements Départementaux de l'Élevage) soit, par délégation, des GDS (groupements de défense sanitaire). Les EDE sont toujours les maîtres d'ouvrage locaux.

#### Le Point Focal

Le Point focal est unique.

Il permet aux détenteurs nationaux de transférer vers un point unique l'ensemble de leurs notifications. Il a un rôle de routage de l'information.

#### Logiciels des détenteurs

Ils permettent actuellement aux détenteurs de gérer leurs entreprises et de réaliser les notifications de mouvements.

Sur ces machines sont installés les logiciels de gestion utilisés par chaque acteur. En plus des modules de génération et de réception des messages qui seront ajoutés aux logiciels, suite à la mise en place de ce cahier des charges, il a été retenu de mettre en place des modules de contrôles d'interface entre les différents logiciels. Le rôle et la situation de ces modules de contrôle d'interface sont expliqués dans le paragraphe suivant.

### 2.2. Les modules de contrôle d'interface

Les modules de contrôle d'interface correspondent à des modules informatiques (fournis sous forme d'exécutables compilés) dont le rôle est de limiter la circulation de fichiers de vecteurs non conformes

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

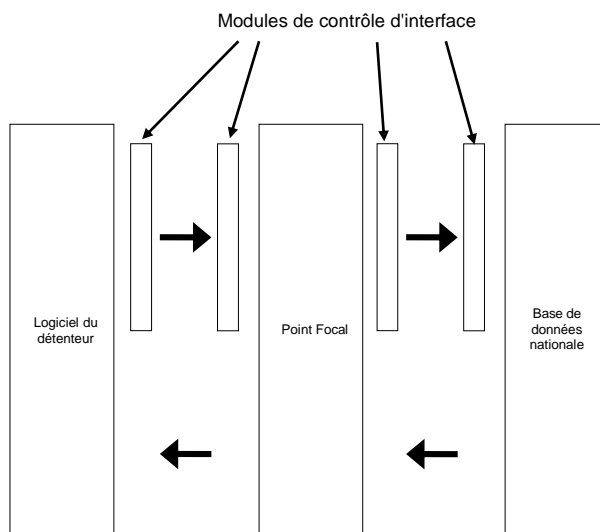
au standard défini. Les tests de conformité réalisés par les modules sont relatifs à la présence des données obligatoires, au type et au format des données, ainsi qu'aux valeurs prises.

Les modules de contrôle d'interface sont développés de manière unique pour le projet, ceci afin d'avoir un niveau de qualité homogène dans l'ensemble du dispositif. Ils seront mis à disposition de l'ensemble des prestataires informatiques.

Des cahiers des charges des modules de contrôle d'interface ont été rédigés (réf. IE/SIIB/GA/008 et IE/SIIB/GA/011).

### **2.3. Schéma de localisation des modules de contrôle d'interface dans le dispositif**

Les modules de contrôle d'interface ont pour rôle d'effectuer un contrôle syntaxique des messages échangés.



**Remarque :** Les modules de contrôle d'interface sont téléchargeables sur le site de l'Institut de l'Élevage :  
[http://idele.fr/no\\_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/le-logiciel-converse.html](http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/le-logiciel-converse.html)



Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

### 3. L'organisation du dispositif

Nous appelons organisation, l'ensemble des éléments composant le dispositif. Ce chapitre est découpé en trois parties présentant respectivement :

- le format de messages,
- le support de transmission utilisé,
- les événements déclenchant la génération de messages.

#### 3.1. Le format de messages

Le format de messages retenu est le suivant : VSE (vecteurs standards d'échange), comme indiqué sur le schéma du paragraphe 2.1.

#### 3.2. Le support

Afin d'améliorer le suivi et la qualité des envois de fichiers effectués directement vers le Point focal, le nouveau système n'utilise qu'un seul support pour les transferts entre logiciels des opérateurs commerciaux et le Point focal : le transfert direct de fichiers VSE en mode synchrone par FTP.

#### 3.3. Les événements

Les événements peuvent être subdivisés en deux catégories, la première relative au terrain (entrée, sortie...), la seconde relative à l'enregistrement (création, modification, suppression). Pour cette seconde catégorie, seule la création est prise en compte dans ce Cahier des Charges.

N.B : La suppression est désormais possible à travers une demande à l'administrateur du Point focal.

##### Tableau des événements de terrain

N°	Événement	Moyen de notifier
1	Entrée hors naissance dans un centre de rassemblement	Électronique
2	Sortie d'un centre de rassemblement	Électronique
3	Passage sur un marché	Électronique
4	Commande de boucle de rebouclage	Papier uniquement

**Remarque** : Les événements d'entrée et de sortie ne distinguent pas les types de bovins. Ils concernent donc indifféremment les bovins français, les bovins échangés non rebouclés, les bovins importés rebouclés et les bovins importés non rebouclés. Tous ces types de bovins seront notifiés de la même manière quel que soit leur origine ou destination.

##### Tableau des événements d'enregistrement

N°	Événement
1	Création

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

### 3.4. Les messages Vecteurs Standard d'Echange (VSE)

#### 3.4.1. Structure des vecteurs

En matière de codes ASCII, les valeurs fournies dans ce paragraphe :

- si elles ne sont pas suivies d'un « H » sont des valeurs décimales,
- si elles sont suivies d'un « H » sont des valeurs hexadécimales

La structure de ces vecteurs est calquée sur celle définie dans le cadre du projet "réseau ARSOE".

Le type de caractères utilisés est nécessairement de ISO 8859-1.

Les vecteurs sont des enregistrements de 256 caractères de long.

Les codes fin de ligne et fin de fichier sont décrits ci-dessous :

Code fin de ligne	Caractères	Codes ASCII
	LF (Unix)	10 ou AH
	CR (Macinstosh)	13 ou DH
	CR+LF (Windows)	13,10 ou DH, AH
Code fin de fichier	CTRL Z (facultatif)	26 ou 1AH

Les caractères envoyés sont compris dans la plage des codes ASCII de 32 à 126 inclus.

Dans chaque fichier de vecteurs, tous les VSE contenus doivent avoir le même degré d'urgence (zone E13 de l'en-tête) et le même type de traitement (zone E12 de l'en-tête).

Le nombre maximum de VSE dans un même fichier est limité à 30 000.

**Remarque** : Les résultats des tests qui ont été réalisés à ce jour sur les envois utilisant le protocole de messagerie SMTP, indiquent que le nombre maximum de 5 000 VSE par fichier ne doit pas être dépassé. La valeur de 30 000 figurant ci-dessus vaut pour les autres protocoles et en particulier, à l'heure actuelle, TEDECO.

Dans le cas où la longueur de la donnée est plus petite que la longueur de la zone, le cadrage et le complément de la zone est détaillé ci-dessous.

Les zones numériques des VSE sont cadrées à droite et complétées à gauche par des zéros.

Pour les zones dates, le format est numérique et les données manquantes (jour et/ou mois) sont complétées par des caractères blanc (20H).

Les zones alphanumériques sont cadrées à gauche et complétées à droite par le caractère espace (20H).

Type de champ	Alphanumérique	Numérique	Date
Zone vide	Tout à blanc	Tout à blanc	Tout à blanc
Zone incomplète	Cadrées à gauche, complétée à droite par des blancs exemple : le nom "POMPON" dans une zone de longueur 10 se remplit 'POMPONbbbb' avec <i>b</i> représentant le blanc	Cadrée à droite, complétée à gauche par des zéros exemple : la valeur "5000" dans une zone de longueur 6 se remplit : '005000'	Les éléments incomplets (jour et/ou mois) sont remplacés par des blancs exemple : 'février 1984', se remplit : 'bb021984'  avec <i>b</i> représentant le blanc

#### 3.4.2. Les messages VSE

Des événements listés à la page précédente ont découlé les VSE présentés dans le tableau du paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Ces VSE seront décrits un à un dans les tableaux des pages suivantes.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

La présente version du document fige le périmètre et le contenu des VSE, qui sont de ce fait identifiés avec le numéro de version du VSE valorisé à :

**"025"**

Cette valeur doit être obligatoirement reportée dans la zone F3 de la fin de chaque VSE.

### 3.4.2.1. Définitions

Un certain nombre de notions et de termes de vocabulaire est utilisé dans ce document.

**Donnée obligatoire** : la donnée doit être présente, différente de espace, avec un contenu respectant le format et la codification prévue. Elle est symbolisée dans ce document par le caractère "O".

**Donnée facultative** : l'absence de la donnée ne constitue pas un critère de rejet du message. Par contre, sa conformité et son contenu sont vérifiés si la zone est remplie. Ce type de donnée est maintenu dans la Base de Données Nationale Identification car il est utilisé par certains acteurs du système. Une donnée facultative est symbolisée dans ce document par le caractère "F".

Lorsqu'une zone est déclarée facultative, le logiciel local a la possibilité soit de mémoriser et gérer cette rubrique, soit de déclarer qu'il ne la gère pas. Par convention :

Un logiciel qui ne gère pas une rubrique facultative force la zone à "\*" (caractère astérisque 42 2AH).

Un logiciel qui gère une rubrique, et qui souhaite signifier explicitement une remise à blanc de la rubrique, la force à blanc ou zéro suivant son type.

Un logiciel qui gère une rubrique facultative mais qui n'en connaît pas la valeur, par exemple au moment d'envoyer le VSE, force la zone à "espace" (caractère blanc), quel que soit son type.

Si une rubrique déclarée facultative est gérée et renseignée, elle doit respecter le format déclaré pour cette rubrique.

**Donnée conditionnelle** : la donnée est obligatoire en fonction de la présence ou de la valorisation d'autres données, ou bien en fonction de paramètres définis pour l'ensemble du système d'information. Une donnée conditionnelle est symbolisée dans ce document par le caractère "C".

**Donnée ignorée** : un VSE de même code peut avoir des types différents, correspondant à des actions à mener en terme de mise à jour de la Base de Données Nationale. Par ailleurs, un VSE peut être utilisé sur l'ensemble des flux de données entre les acteurs, sans pour autant que toutes les données soient utilisables à chaque niveau logiciel du système. De ce fait, certaines zones sont signalées comme étant "*ignoré*" : elles sont utilisées à certains niveaux du système. Les autres niveaux non concernés ne traitent pas la zone correspondante mais la reproduise à l'identique pour la faire suivre.

**Code d'identification d'un animal** (article 14-3-c-1 de la directive 97/12) : il s'agit de l'ensemble constitué par le code pays et le numéro national figurant sur les marques auriculaires du bovin.

### 3.4.2.2. Organisation du fichier de VSE

Un fichier de VSE est composé d'un VSE d'en-tête (FICH) suivi de VSE de corps (ENTR, SORT, JALO). Chaque VSE de corps correspond à la notification d'une action dans le sens logiciels des opérateurs commerciaux vers le Point focal et à une liste d'erreurs (ERRE) dans le sens Point focal vers logiciels des opérateurs commerciaux.

**Remarque** : Pour des envois correspondant à un nombre important de VSE, il faut privilégier un nombre faible de fichiers envoyés et donc de regrouper les VSE dans de gros fichiers. Ceci facilite le suivi des envois.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

### 3.4.2.3. En-tête de VSE

Chaque VSE est composé d'un en-tête, d'un corps et d'une fin. Ce découpage est fait en fonction des positions des caractères dans le VSE :

- 1-62 = en-tête,
- 63-230 = corps,
- 231-256 = fin.

Le remplissage de l'en-tête du VSE varie suivant qu'il s'agit d'un VSE d'en-tête ou d'un VSE de corps.

#### Tableau descriptif de l'en-tête du VSE :

Position			Libellé de la donnée	Valeur	Type (O/F)	Long	Format
Début	Fin						
1	1	E1	Blanc	blanc	O	1	A
2	2	E2	Type du réseau		ignoré	1	
3	10	E3	Code émetteur		C	8	A
11	18	E4	Code récepteur		C	8	A
19	21	E5	Type de VSE (cf. liste)		O	3	A
22	25	E6	Code du VSE (cf. liste)		O	4	A
26	26	E7	Code de sélection		ignoré	1	
27	34	E8	Code demandeur / créateur	A créer	C	8	A
35	42	E9	Référence de la demande		C	8	A
43	50	E10	Code destinataire	A créer	C	8	A
51	60	E11	Numéro d'autorisation		ignoré	10	
61	61	E12	Type de traitement à réaliser par le destinataire	3 / 4	C	1	N
62	62	E13	Degré d'urgence de la réponse	"N" ou "U"	C	1	A

zone E12 : zone numérique (3 = message de test, 4 = message de production)

zone E13 : zone alphanumérique (N = message en priorité normale, U = message urgent)

zones E3, E4, E12 et E13 : zones obligatoires pour le VSE d'en-tête, ignorées pour les autres.

zones E8, E9 et E10 : zones ignorées pour le VSE d'en-tête, **obligatoires** pour les autres.

zone E9 : la référence de la demande doit être exactement sur 8 caractères et ne doit pas comporter de caractères "espaces".

Les conventions de numérotation des codes émetteur / récepteur (zones E3 et E4) sont les suivantes :

- détenteur : numéro d'exploitation sur 8 chiffres. Pour un détenteur, le numéro utilisé est celui de son exploitation de négoce.
- Point focal : code PFOC01,
- Base de Données Nationale : code 031BDN.

Les conventions de numérotation des codes demandeur, créateur et destinataire (zones E8 et E10) sont les suivantes :

- détenteur : numéro d'exploitation sur 8 chiffres. Pour un détenteur, le numéro utilisé est celui de son exploitation de négoce.
- Point focal : code POINTFOC,
- Base de Données Nationale : code BDN.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

**La zone E9, référence de la demande :**

Cette zone correspond à un numéro unique par VSE pour l'ensemble des fichiers transmis par un même détenteur. Elle permet lors de l'analyse d'un problème de distinguer de manière non équivoque un VSE envoyé. Elle permet aussi lors d'un retour d'erreur (ERRE) d'indiquer à quel VSE de départ cette réponse correspond. Ce numéro est donc incrémenté par le logiciel du détenteur à chaque nouveau VSE.

**3.4.2.4. Fin de VSE**

La fin du VSE est obligatoire et toujours renseignée de la même manière quel que soit le VSE.

Position			Libellé de la donnée	Valeur	Type (O/F)	Long	Format
Début	Fin						
231	238	F1	Date de création du "VSE" par le demandeur créateur		O	8	jimmssaa
239	244	F2	Heure de création du "VSE" par le demandeur créateur		O	6	hhmmss
245	247	F3	Numéro de version du VSE	025	O	3	N
248	255	F4	Inutilisé	blanc	O	8	
256	256	F5	Fin de VSE	*	O	1	A

**3.4.2.5. Description du corps du VSE d'en-tête de fichier (code VSE = FICH)**

**Attention :** Chaque fichier de VSE comporte comme première ligne un VSE d'en-tête FICH. Chaque fichier de VSE comporte un et un seul VSE d'en-tête.

Position			Libellé de la donnée	Valeur	Type (obli., fac., ignoré)		Long.	Format
Début	Fin				LOC-PF	PF-LOC		
63	78	C1	Numéro séquentiel du fichier émis attribué par l'émetteur de façon unique (Ce numéro doit être utilisé, dans le cas d'un transfert via TEDECO, comme référence lors du paramétrage.)		O	O	16	AN
79	94	C2	Elle correspond à la valeur reçue de la part de l'émetteur (zone "C1" du fichier reçu).		blanc	O	16	AN
95	100	C3	Nombre d'enregistrements (VSE) du fichier transmis (le VSE FICH n'est pas comptabilisé)		O	O	6	N
101	106	C4	Nombre d'enregistrements traités par le Point focal concernant le fichier reçu du logiciel de l'opérateur commercial. Ce nombre est calculé par comptage par le Point focal (le VSE FICH n'est pas comptabilisé)		blanc	O	6	N
107	112	C5	Nombre d'enregistrements en erreur (VSE ERRE) Ce compteur correspond au nombre de VSE ERRE présents dans le fichier transmis		blanc	O	6	N
113	118	C6	Nombre d'enregistrements traités et OK.		blanc	O	6	N
119	124	C7	Nombre d'autres VSE, présents dans le fichier, non comptabilisés dans le compteur C5. Cela correspond aux VSE de type INF (VSE d'en-tête de fichier FICH non compris) et REP		blanc	O	6	N
125	125	C8	Envoi d'un fichier préalable 0 : non ; 1 : oui	0 ou 1	blanc	O	1	N
126	230	C9	Inutilisé	Blanc	blanc	blanc	105	A

Les informations figurant en colonnes 6 et 7 correspondent à la présence des données suivant le sens de transmission du vecteur :

- **LOC-PF** : du logiciel de l'opérateur commercial vers le Point focal
- **PF-LOC** : du Point focal vers le logiciel de l'opérateur commercial

#### **La zone C1, numéro du fichier :**

La zone C1 contient un numéro unique identifiant le fichier. Ce numéro est incrémenté par le logiciel de l'opérateur commercial à chaque nouveau fichier de VSE.

### **3.4.2.6. Tableau des VSE**

Le tableau ci-dessous présente les différents VSE utilisés en cas de notification électronique.

Fonctionnalité	Code VSE	Type	Libellé message
EN-TETE	FICH	INF	En-tête de fichier
MOUVEMENT d'ENTREE	ENTR	CRE	Notification d'entrée d'un animal
MOUVEMENT de SORTIE	SORT	CRE	Notification de sortie d'un animal
PASSAGE SUR UN MARCHÉ	JALO	CRE	Notification du passage sur un marché
ERREUR	ERRE	ERR	Message d'erreurs

**Remarque** : Les événements d'entrée et de sortie ne distinguent pas les types de bovins. Ils concernent donc indifféremment les bovins français, les bovins échangés non rebouclés, les bovins importés rebouclés et les bovins importés non rebouclés. Tous ces types de bovins seront notifiés de la même manière quel que soit leur origine ou destination.

### 3.4.2.7. Tableau indiquant le sens de transmission des VSE

Fonctionnalité	Code VSE	Type	Sens du VSE
EN-TETE	FICH	INF	figure dans tous les fichiers transmis quel que soit le sens
MOUVEMENT d'ENTREE	ENTR	CRE	de LOC vers PF
MOUVEMENT de SORTIE	SORT	CRE	de LOC vers PF
PASSAGE SUR UN MARCHÉ	JALO	CRE	De LOC vers PF
ERREUR	ERRE	ERR	de PF vers LOC

- **PF** : Point focal amélioré
- **LOC** : logiciel de l'opérateur commercial

### 3.4.2.8. Notification d'une entrée dans une exploitation (code VSE = ENTR)

Position			Libellé de la donnée	Valeur	Type	Long	Format
Début	Fin				CRE		
63	64	C1	Code pays du bovin		O	2	A
65	76	C2	Numéro national du bovin		O	12	VA
77	78	C3	Code résultat		O	2	A
79	86	C4	Date d'entrée		O	8	jjmmssaa
87	87	C5	Cause d'entrée	F	O	1	A
88	89	C6	Code pays de l'exploitation dans laquelle le bovin est entré		O	2	A
90	101	C7	Numéro d'identification de l'exploitation dans laquelle le bovin est entré		O	12	VA
102	103	C8	Code pays de l'exploitation du vendeur		O	2	A
104	115	C9	Numéro d'identification de l'exploitation vendeur		C	12	VA
116	175	C10	Nom et coordonnées du vendeur		C	60	VA
176	183	C11	Ancienne date d'entrée		ignoré	8	jjmmssaa
184	184	C12	Demande de passeport		ignoré	1	N
185	186	C13	code catégorie		ignoré	2	A
187	230	C14	inutilisé	blanc	O	44	A

Zone C3 : cf. paragraphe 4.3.

Zone C5 : la cause d'entrée **F** correspond aux exploitations de type 31 (centre de rassemblement), Elle doit être générée par le logiciel de l'opérateur commercial dès lors que le détenteur indique dans sa saisie que l'animal est entré dans un de ses centres de rassemblement.

**Attention** : La gestion des zones C8, C9 et C10 est différente de celle du CC LD éleveur.

Zone C8 : toujours obligatoire

Zones C9, C10 : zone C9 obligatoire **ou** zone C10 obligatoire si C9 non renseignée.

**Remarque** : Les événements d'entrée et de sortie ne distinguent pas les types de bovins. Ils concernent donc indifféremment les bovins français, les bovins échangés non rebouclés, les bovins importés



rebouclés et les bovins importés non rebouclés. Tous ces types de bovins seront notifiés de la même manière quel que soit leur origine ou destination.

**Remarque** : Les termes "vendeur" ou "fournisseur" désignent, pour l'opérateur commercial, le détenteur précédent.

### 3.4.2.9. Notification d'une sortie d'une exploitation (code VSE = SORT)

Position			Libellé de la donnée	Valeur	Type	Long	Format
Début	Fin				CRE		
63	64	C1	Code pays du bovin		O	2	A
65	76	C2	Numéro national du bovin		O	12	VA
77	78	C3	Code résultat		O	2	A
79	86	C4	Date de sortie		O	8	jjmmssaa
87	87	C5	Cause de sortie	M ou S	O	1	A
88	89	C6	Code pays de l'exploitation de laquelle le bovin sort		O	2	A
90	101	C7	Numéro d'identification de l'exploitation de laquelle le bovin sort		O	12	VA
102	103	C8	Code pays de l'exploitation de l'acheteur		O	2	A
104	115	C9	Numéro d'identification de l'exploitation acheteur		C	12	VA
116	175	C10	Nom et coordonnées de l'acheteur		C	60	VA
176	183	C11	Ancienne date de sortie		ignoré	8	jjmmssaa
184	230	C12	Inutilisé	blanc	O	47	A

Zone C3 : cf. paragraphe 4.3.

Zone C5 : la cause de sortie **S** correspond aux exploitations de type 31 (centre de rassemblement). La cause de sortie **M** est utilisée lorsque le bovin meurt dans l'exploitation.

Ces causes doivent être générées par le logiciel de l'opérateur commercial dès lors que le détenteur indique, dans sa saisie, que l'animal est mort (cause M) ou est sorti d'un de ses centres de rassemblement (cause S).

**Attention** : La gestion des zones C8, C9 et C10 est différente de celle du CC LD éleveur.

Zone C8 : toujours obligatoire

Zones C9,C10 : zone C9 obligatoire **ou** zone C10 obligatoire si C9 non renseignée.

En cas de mort, les zones C8, C9 et C10 sont relatives aux coordonnées de l'équarrisseur

**Remarque** : Les événements d'entrée et de sortie ne distinguent pas les types de bovins. Ils concernent donc indifféremment les bovins français, les bovins échangés non rebouclés, les bovins importés rebouclés et les bovins importés non rebouclés. Tous ces types de bovins seront notifiés de la même manière quel que soit leur origine ou destination.

**Remarque** : Les termes "acheteur" ou "client" désignent, pour l'opérateur commercial, le détenteur suivant.



### 3.4.2.10. Notification de passage sur un marché (code VSE = JALO)

Position			Libellé de la donnée	Valeur	Type (obli., fac., ignoré)	Long.	Format
Début	Fin				CRE		
63	64	C1	Code pays du bovin		O	2	A
65	76	C2	Numéro national du bovin		O	12	VA
77	78	C3	Code résultat		O	2	A
79	80	C4	Code pays de l'exploitation		O	2	A
81	92	C5	Numéro identification de l'exploitation		O	12	VA
93	100	C6	Date de passage		O	8	jimmssaa
101	160	C7	Code pays et numéro exploitation ou Nom et adresse de l'apporteur		O	60	VA
161	220	C8	Code pays et numéro exploitation ou Nom et adresse du destinataire		O	60	VA
221	221	C9	Témoin « Bovin mort sur le marché »	0, 1	O	1	N
222	222	C10	Témoin de déroulement de la procédure		O	1	A
223	230	C11	<i>inutilisé</i>	blanc	O	8	

C3 : code résultat : tous les VSE comportent une zone de deux caractères appelée code résultat. Cette zone est utilisée dans le dispositif pour indiquer la prise en compte d'un vecteur. Le système d'échange devenant plus complexe par le nombre d'acteurs et de niveaux de vérification, il a été décidé d'utiliser le code résultat comme indicateur de passage de certaines étapes.

C5 : numéro d'identification du marché (attribué par l'EDE) : 8 chiffres suivis de 4 blancs

C7 : si le numéro d'exploitation de l'apporteur est connu, on indique le code pays et le numéro d'exploitation de l'apporteur. Sinon, on indique le nom et l'adresse de l'apporteur.

C8 : si le numéro d'exploitation du destinataire est connu, on indique le code pays et le numéro d'exploitation du destinataire. Sinon, on indique le nom et l'adresse du destinataire.

En cas de mort de l'animal sur le marché, on indique le code pays et le numéro d'exploitation de l'équarrisseur s'il est connu ou le nom et l'adresse de l'équarrisseur. Tant que les équarrisseurs ne seront pas dans le système, on ne pourra donner que le nom et l'adresse de l'équarrisseur.

En cas d'animal invendu, les colonnes C7 et C8 auront la même valeur.

C9 : Le témoin mort est égal à 1 s'il y a mort de l'animal. Sinon, il est égal à 0.

C10 : Le témoin est égal à :

- A : quand ni l'entrée, ni la sortie n'ont été constatées,
- E : quand seule l'entrée a été constatée
- S : quand seule la sortie a été constatée
- D : quand l'entrée et la sortie ont été constatées.

### 3.4.2.11. Message d'erreur (code VSE = ERRE)

Position			Valeur	Valeur	Type (obl., fac., ignoré)	Long.	Format
Début	Fin				ERR		
63	66	C1	Code VSE		O	4	A
67	69	C2	Type VSE		O	3	A
70	71	C3	Reprise zone C1 vecteur d'origine		O	2	A
72	83	C4	Reprise zone C2 vecteur d'origine		O	12	VA
84	85	C5	Code pays du bovin		F	2	A
86	97	C6	Numéro national du bovin		F	12	VA
98	99	C7	Code pays de l'exploitation dans laquelle est le bovin		F	2	A
100	111	C8	Numéro d'exploitation dans laquelle est le bovin		F	12	VA
112	115	C9	Code erreur 1		O	4	A
116	116	C10	Type de l'erreur 1		O	1	N
117	120	C11	Code erreur 2		F	4	A
121	121	C12	Type de l'erreur 2		F	1	N
122	125	C13	Code erreur 3		F	4	A
126	126	C14	Type de l'erreur 3		F	1	N
127	130	C15	Code erreur 4		F	4	A
131	131	C16	Type de l'erreur 4		F	1	N
132	135	C17	Code erreur 5		F	4	A
136	136	C18	Type de l'erreur 5		F	1	N
137	140	C19	Code erreur 6		F	4	A
141	141	C20	Type de l'erreur 6		F	1	N
142	145	C21	Code erreur 7		F	4	A
146	146	C22	Type de l'erreur 7		F	1	N
147	150	C23	Code erreur 8		F	4	A
151	151	C24	Type de l'erreur 8		F	1	N
152	155	C25	Code erreur 9		F	4	A
156	156	C26	Type de l'erreur 9		F	1	N
157	160	C27	Code erreur 10		F	4	A
161	161	C28	Type de l'erreur 10		F	1	N
162	163	C29	Code pays exploitation avec laquelle il y a incohérence		F	2	A
164	175	C30	N° de l'exploitation avec laquelle il y a incohérence		F	12	VA
176	177	C31	Code pays du bovin avec lequel il y a incohérence		F	2	A
178	189	C32	N° national du bovin avec lequel il y a incohérence		F	12	VA
190	197	C33	Date de naissance		F	8	jimmssaa
198	205	C34	Date d'entrée		F	8	jimmssaa
206	213	C35	Date de sortie		F	8	jimmssaa
214	221	C36	Date de mort		F	8	jimmssaa
222	229	C37	Maître d'œuvre habilité à effectuer la mise à jour		F	8	VA
230	230	C38	inutilisé	blanc	O	9	

Zones C29 à C37 : zones en complément de certains messages d'erreurs, C33 à C36 relatives à C5-C6.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

## 4. Le fonctionnement général du système

Ce chapitre présente le fonctionnement du système. Il se compose de 7 parties relatives :

- à l'entrée d'un opérateur commercial dans le système,
- au fonctionnement des échanges,
- au fonctionnement des VSE,
- au fonctionnement des codes résultat,
- aux diagrammes d'interchange,
- aux modes de remplissage des VSE,
- à l'ordre de traitement des VSE,
- à la gestion des fichiers de VSE,
- à la sécurité du dispositif.

La plus grande partie de ce chapitre est consacrée à la description du fonctionnement des transferts de messages dans le système. Seules les parties relatives aux logiciels des opérateurs commerciaux sont à prendre en compte au moment de la réalisation.

### 4.1. L'entrée d'un opérateur commercial dans le système

Cette partie présente pour les opérateurs commerciaux la procédure à suivre pour pouvoir remplacer le document de notification (papier) par un transfert de fichiers.

#### 4.1.1. Procédure d'inscription

Les opérateurs commerciaux notifient au travers du Point focal.

Ils s'inscrivent auprès de l'administrateur du Point focal, en lui transmettant :

- les numéros des exploitations pour lesquelles il notifie (types 31)
- le nom du logiciel utilisé
- le numéro de version du logiciel utilisé (à vérifier)

**Remarque** : Une procédure de bascule pour un opérateur commercial de l'ancien dispositif vers le Point focal amélioré sera transmise en préalable.

Pour tout nouvel opérateur commercial, une procédure d'inscription sera définie et mise à disposition sur le site idele.

#### 4.1.2. Informations transmises par l'administrateur du point focal

Support FTP (transfert de fichier point à point) :

- Adresse du serveur,
- Nom d'utilisateur,
- Mot de passe,
- Répertoire de dépôt des fichiers,
- Répertoire de retrait des fichiers.

Pour les opérateurs commerciaux, le Point focal utilise comme numéro d'identification unique le numéro de l'entreprise (exploitation de type 34).

Une fois ces informations collectées de part et d'autre, l'administrateur du Point focal met à jour son système d'accès, l'opérateur commercial met à jour les paramètres de connexion dans son application. Les systèmes sont alors prêts à communiquer.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

## 4.2. Le fonctionnement des échanges

### 4.2.1. Constitution et envoi du fichier par le logiciel opérateur commercial

Le fichier est constitué de la façon suivante :

- un VSE en-tête de fichier FICH, unique pour le fichier,
- 1 à n VSE de notification d'entrée ENTR ou de sortie SORT,
- ou 1 à n VSE de notification de passage sur un marché JALO.

Un VSE JALO de notification de passage sur un marché retranscrit le fait qu'un animal est passé sur un marché un jour donné. Pour un animal donné et une journée donnée, le VSE JALO est unique.

Rappel : un fichier doit contenir au moins un VSE de notification et au maximum 30 000 VSE y compris le VSE FICH.

### 4.2.2. Traitement de la demande par le point focal et envoi à la BDNI

Le point focal n'effectue pas de tri sur les VSE reçus en entrée : il traite les VSE dans l'ordre dans lequel ils sont présentés à l'intérieur du fichier.

A réception de ce fichier, le point focal utilise le logiciel CONVERSE pour vérifier la conformité syntaxique du fichier reçu (plage de caractères autorisée, nombre de VSE cohérent avec le nombre indiqué dans le VSE FICH). En cas d'erreurs, le fichier est intégralement rejeté.

Après avoir vérifié la conformité syntaxique, le point focal vérifie le respect des habilitations de l'opérateur et des règles de gestion fonctionnelles :

- absence de doublon de fichier : unicité du nom de fichier et du numéro séquentiel du fichier
- absence de doublon de notification : unicité de la référence de ligne de VSE et de l'intégralité des champs fonctionnels
- existence du numéro d'identification de l'animal,
- cohérence des entrées/sorties au sein d'un même centre de rassemblement,
- cohérence des dates de mouvement et de notification.

Si aucune erreur n'a été constatée à ce stade, la notification contenue dans le VSE est acceptée par le point focal et envoyée à la BDNI.

### 4.2.3. Réponse du point focal

En cas d'erreurs détectées au niveau des contrôles fonctionnels au sein du point focal ou au niveau des contrôles par la BDNI, un fichier de réponse est constitué par le point focal de la façon suivante :

- un VSE d'en-tête de fichier FICH, unique pour le fichier,
- un VSE ERRE/ERR unique par VSE de notification initialement reçu (ENTR, SORT ou JALO) et trouvé en erreur, reprenant la référence du VSE d'origine (zone E9), le code et le type du VSE d'origine, le code pays et le numéro de l'animal concerné, le code erreur détecté.

Le fichier erreur est alors renvoyé à l'opérateur commercial.

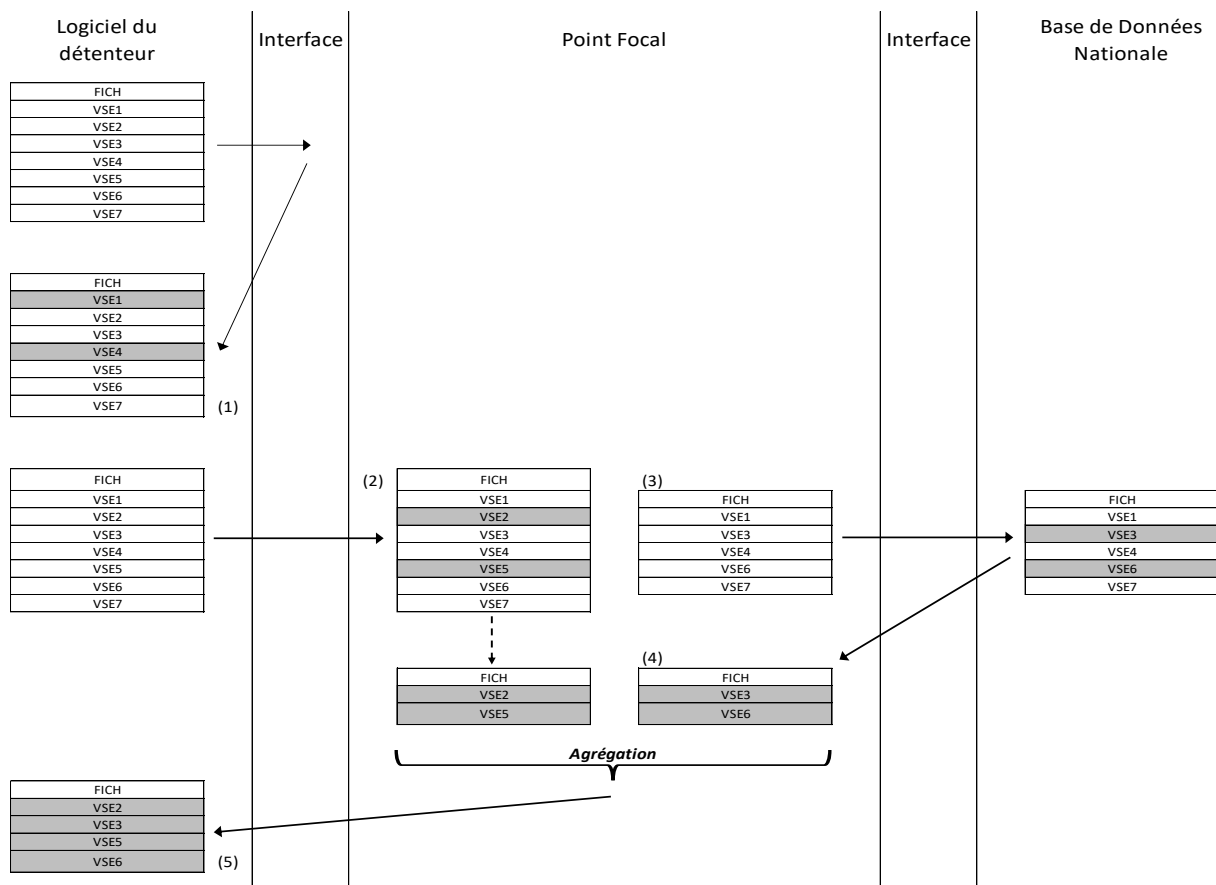
Si aucune erreur n'a été trouvée, le point focal renvoie un fichier avec un unique VSE FICH.

### 4.3. Le fonctionnement des VSE

Le fonctionnement des VSE entre deux niveaux logiciels s'appuie sur le principe qu'il n'est retourné que les erreurs constatées, les mises à jour ayant été correctes ne figurant que sous la forme d'un compteur dans le VSE d'en-tête.

Le diagramme ci-après présente de manière générale le fonctionnement de l'échange. La partie suivante décline message par message le diagramme d'échange.

#### Diagramme de présentation du fonctionnement du système basé sur les VSE.



Dans la première phase un fichier de 8 vecteurs est envoyé par le logiciel de l'opérateur commercial au point focal. Les vecteurs comportent une zone code résultat à blanc.

L'interface du point focal rejette le fichier car il n'est pas conforme au standard.

- (1) le fichier est rejeté dans son ensemble, les vecteurs dont le traitement, par le module d'interface, s'est terminé sans erreur figurent en tant que comptage dans la zone C6 du VSE FICH, les vecteurs en erreur VSE1 et VSE4 sont de code ERRE et de type ERR. Leur format est présenté dans la partie précédente.

**Attention** : Même s'il n'y a aucune erreur détectée, il y a toujours un fichier en retour contenant un seul vecteur, le vecteur FICH.

Dans la seconde phase le même fichier corrigé des erreurs est renvoyé par le logiciel de l'opérateur commercial au point focal. Cette fois l'interface ne détecte pas d'erreur.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

- (2) les codes résultat des vecteurs sont alors mis à 20 (tests d'interface du point focal passés avec succès).

Par contre le Point focal détecte des erreurs : par exemple, une sortie notifiée sans entrée préalable. Les vecteurs 2 et 5 sont rejetés par le Point focal et mis en attente du traitement des autres VSE par la BDNI.

Les autres vecteurs sont envoyés à la BDNI.

- (3) les vecteurs ont alors des codes résultat à 40 (tests interface et tests Point focal passés avec succès).

Comme le Point focal, la BDNI fera à terme des tests de cohérence inter-zones et détectera par exemple 2 erreurs (vecteurs 3 et 6). Un exemple d'erreur pour une notification d'entrée peut être : incohérence de dates entre l'entrée dans le centre de rassemblement et la date de sortie de l'exploitation précédente.

- (4) les vecteurs qui ne sont pas en erreur figurent en tant que comptage dans la zone C6 du VSE FICH,  
les vecteurs en erreur VSE3 et VSE6 seront à terme de code ERRE et de type ERR,

Le Point focal agrège les vecteurs rejetés d'une part par ses propres contrôles fonctionnels et d'autre part au niveau de la BDNI. Il renvoie un seul fichier de retour au logiciel de l'opérateur commercial.

(5)	les vecteurs qui ne sont pas en erreur figurent en tant que comptage dans la zone C6 du VSE FICH, les vecteurs en erreur sont de code ERRE et de type ERR.
-----	---

#### 4.4. Le fonctionnement du code résultat

Tous les VSE comportent une zone de deux caractères appelée code résultat. Cette zone est utilisée dans le dispositif pour indiquer la prise en compte d'un vecteur. Le système d'échange devenant plus complexe par le nombre d'acteurs et de niveaux de vérification, il a été décidé d'utiliser le code résultat comme indicateur de passage de certaines étapes.

L'étape suivante ne pourra être franchie que si le code résultat de l'étape précédente est présent dans le message.

#### Tableau des valeurs des codes résultat

Valeur	Signification
Blanc	Vecteur original provenant du détenteur
10	Vecteur ayant passé avec succès les contrôles d'interface entre le logiciel de l'opérateur commercial et le Point focal, et faisant partie d'un fichier n'ayant pas eu de rejet à ce même contrôle
20	Vecteur ayant passé avec succès les contrôles du Point focal, et faisant partie d'un fichier n'ayant pas eu de rejet à ce même contrôle
30	Vecteur ayant été intégré avec succès dans le point focal ou émis par le point focal
40	Vecteur ayant passé avec succès les contrôles d'interface entre le Point focal et la Base de Données Nationale, et faisant partie d'un fichier n'ayant pas eu de rejet à ce même contrôle
00	Vecteur ayant passé avec succès tous les contrôles d'interface, et ayant été intégré sans erreur dans la Base de Données Nationale

#### 4.5. Les diagrammes d'interchange

Ces diagrammes ont pour but d'expliquer de manière précise pour chaque VSE en aller, ce qui se passe aux différentes étapes, et quels sont les VSE en retour.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

Le schéma ci-après décrit les flux entre les différentes couches logicielles. Les conventions suivantes ont été retenues :

- les logiciels sont figurés par des rectangles,
- les flux sont figurés par des flèches unidirectionnelles faisant référence à la phase du scénario d'échange,

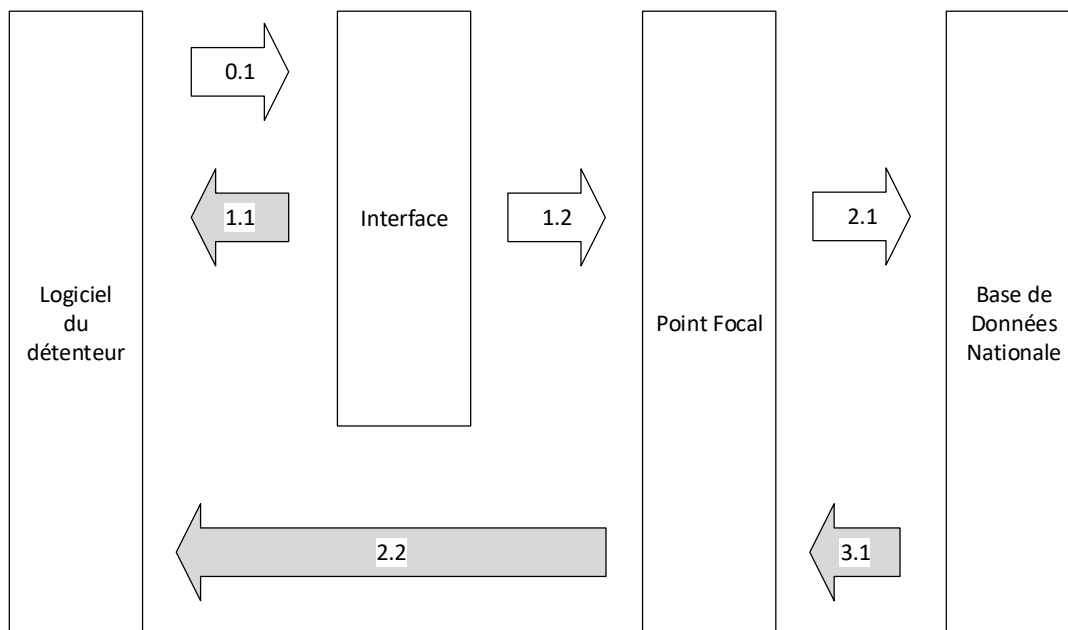
Les contrôles effectués par les interfaces sont de plusieurs types :

- contrôle de la conformité des messages : présence des données obligatoires, format des données présentes,
- contrôle du contenu des données : vérification des données par rapport aux tables de codes de référence.

Le principe retenu en ce qui concerne le fonctionnement de ces interfaces est le suivant : lorsque dans un fichier de messages, l'un de ces messages au moins est détecté comme étant en anomalie par l'interface, l'ensemble du fichier est rejeté, les messages conformes étant marqués d'une façon particulière (cf. description des codes résultat au paragraphe précédent).

Par conséquent, seuls des messages conformes au sein de fichiers conformes par rapport aux contrôles effectués par les interfaces peuvent accéder au niveau logiciel suivant du système.

**Dans le cas d'un envoi à la base nationale en passant par le point focal :**



Le diagramme ci-dessus présente les différents flux de VSE entre le logiciel de l'opérateur commercial et le Point focal. Les parties relatives aux échanges entre le Point focal et la BDNI et aux modules de contrôle d'interfaces autres que celui du Point focal ont été supprimés pour ne pas surcharger le diagramme.

Les numéros de flux indiqués sont repris dans les tableaux descriptifs qui figurent dans les paragraphes 4.5.1 à 4.5.3.

**Attention :** Dans les tableaux descriptifs des diagrammes des deux parties suivantes ne figurent pas les VSE FICH qui sont obligatoires en tant que première ligne de tout fichier de VSE.



Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

Le guide de lecture fourni ci-après a pour but d'expliquer comment utiliser les différents éléments mis à disposition.

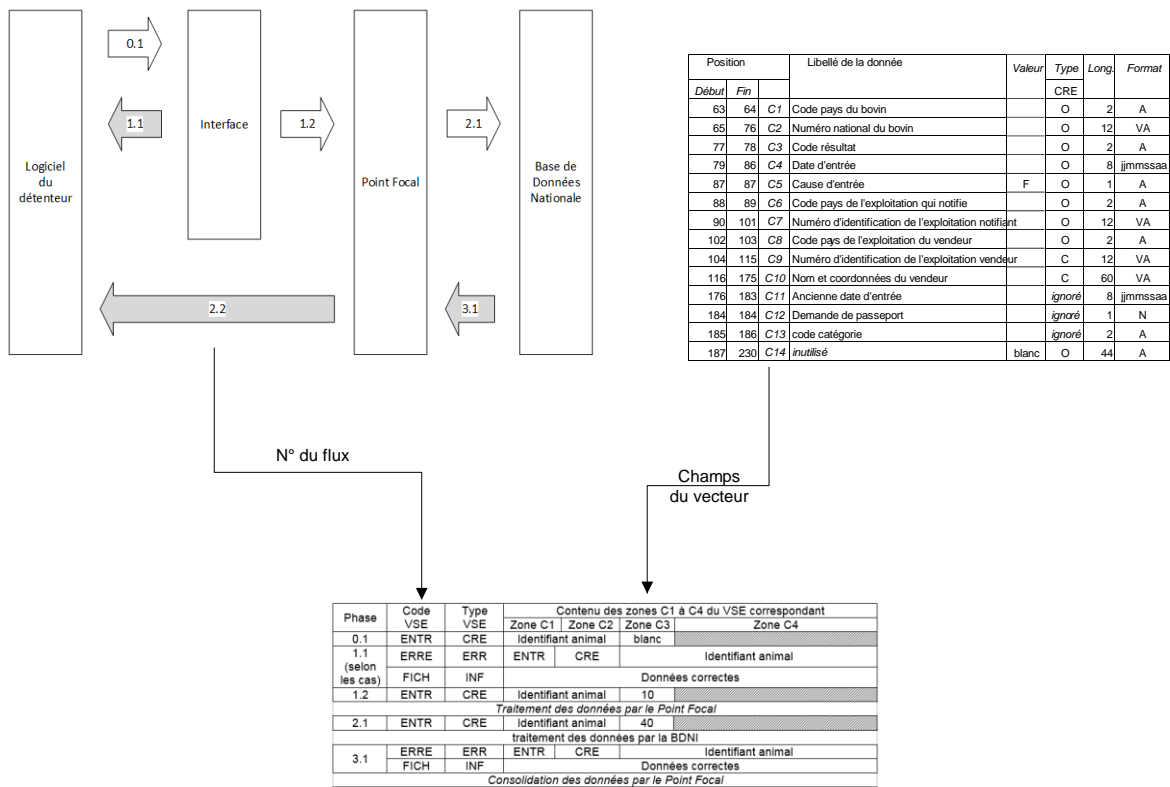
Pour chaque fonctionnalité, un tableau permet de recenser les différentes phases successives du scénario d'échanges : il se lit de haut en bas, et fait référence aux schémas de description des flux de données entre les différentes couches logiciels par l'intermédiaire de **phases** numérotées de 0.1 à 3.1.

Le tableau de description du scénario d'échange fait par ailleurs référence à des zones du VSE correspondant.

Enfin, des codes résultat permettent de tracer les passages successifs d'un VSE d'un échelon à l'autre du système de communication, et d'analyser d'éventuelles erreurs ou dysfonctionnement de l'un des échelons.

Le diagramme ci-dessous présente le lien entre les diagrammes d'interchange, les descriptions des vecteurs (VSE) et les tableaux de descriptifs des diagrammes d'interchange qui figure dans les pages suivantes pour les trois cas :

- entrée dans un centre de rassemblement,
- sortie d'un centre de rassemblement,
- passage sur un marché.



#### 4.5.1. Entrées chez un détenteur de centre de rassemblement

Phase	Code VSE	Type VSE	Contenu des zones C1 à C4 du VSE correspondant			
			Zone C1	Zone C2	Zone C3	Zone C4
0.1	ENTR	CRE	Identifiant animal		blanc	
1.1	ERRE	ERR	ENTR	CRE	Identifiant animal	



(selon les cas)	FICH	INF	Données correctes		
1.2	ENTR	CRE	Identifiant animal	10	
<i>Traitement des données par le Point focal</i>					
2.1	ENTR	CRE	Identifiant animal	40	
traitement des données par la BDNI					
3.1	ERRE	ERR	ENTR	CRE	Identifiant animal
	FICH	INF	Données correctes		
<i>Consolidation des données par le Point focal</i>					
2.2	ERRE	ERR	ENTR	CRE	Identifiant animal
	FICH	INF	Données correctes		

#### 4.5.2. Sorties de chez un détenteur de centre de rassemblement

Phase	Code VSE	Type VSE	Contenu des zones C1 à C4 du VSE correspondant			
			Zone C1	Zone C2	Zone C3	Zone C4
0.1	SORT	CRE	Identifiant animal	blanc		
1.1 (selon les cas)	ERRE	ERR	SORT	CRE	Identifiant animal	
	FICH	INF	Données correctes			
1.2	SORT	CRE	Identifiant animal	10		
<i>Traitement des données par le Point focal</i>						
2.1	SORT	CRE	Identifiant animal	40		
traitement des données par la BDNI						
3.1	ERRE	ERR	SORT	CRE	Identifiant animal	
	FICH	INF	Données correctes			
<i>Consolidation des données par le Point focal</i>						
2.2	ERRE	ERR	SORT	CRE	Identifiant animal	
	FICH	INF	Données correctes			

#### 4.5.3. Passage sur un marché

Phase	Code VSE	Type VSE	Contenu des zones C1 à C4 du VSE correspondant			
			Zone C1	Zone C2	Zone C3	Zone C4
0.1	JALO	CRE	Identifiant animal	blanc		
1.1 (selon les cas)	ERRE	ERR	JALO	CRE	Identifiant animal	
	FICH	INF	Données correctes			
1.2	JALO	CRE	Identifiant animal	10		
<i>Traitement des données par le Point focal</i>						
2.1	JALO	CRE	Identifiant animal	40		
traitement des données par la BDNI						
3.1	ERRE	ERR	JALO	CRE	Identifiant animal	
	FICH	INF	Données correctes			
<i>Consolidation des données par le Point focal</i>						
2.2	ERRE	ERR	JALO	CRE	Identifiant animal	
	FICH	INF	Données correctes			

#### 4.6. Modes de remplissage des VSE

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

Cette partie va permettre d'exposer à partir des exemples figurant dans le CCOT de l'Identification Bovine le mode de remplissage des VSE dans les différents cas de figure. Dans la suite seront considérés, à l'image du CCOT, les opérateurs commerciaux **détenteurs**.



FR	7512344444	09122001	F	FR	75111001	FR	85085085	Bétail 85
----	------------	----------	---	----	----------	----	----------	-----------

**Remarque** : comme indiqué au paragraphe 3.3 de ce cahier des charges la notification de naissance ne donne pas lieu à envoi d'un VSE. Par ailleurs, suite à la diffusion de la version 3.01 du CCOT, le mouvement d'entrée de négoce n'est pas notifié.

#### 4.6.2. Notification des sorties pour un détenteur qui dispose d'un centre de rassemblement

Le document de notification :

### Sorties

BORDEREAU de NOTIFICATION des MOUVEMENTS							Entrées- Sorties		
						ANNEE	MOIS	FOLIO	
						2001	décembre	04	
1	2		3		4		5		
JOUR	Référence : Fournisseur Client		Nom : Fournisseur Client		Pièces Justificatives	Catégories	Numéro d'identification du bovin		Numéro du lieu de détention
	code pays	Numéro	Animaux : Nés Morts				code pays	N° National	
12	FR	75 075 075	MORT				FR	75 1234 4444	FR 75 111 001
13	FR	42 042 042	GPVB 42				FR	75 1234 7777	FR N
17	FR	56 056 056	GAEC La Fontaine				BE	1 1234 3333	FR 75 111 001
17	FR	56 056 056	GAEC La Fontaine				FR	75 1234 6666	FR 75 111 001
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR

N° Code opérateur déclarant (= n° d'exploitation de négoce) **FR 75 123 456**

Cachet commercial *Bétail Martin & Fils Place du Travail 75008 Paris*

Date : 18/12/2001

Signature : *M. Martin*

- 13/12/2001: Sortie de négoce du bovin FR 75 1234 7777 vendu au client « GPVB 42 » (n° négoce = FR 42 042 042)

#### Les VSE du passage par le Point focal :

#### Le VSE d'en-tête du fichier (VSE FICH)

E3	E4	E5	E6	E8	E10
75123456	PFOC01	INF	FICH		

#### Les VSE du corps du fichier (autres VSE)

En-tête du VSE pour le bovin : BE 112343333

E3	E4	E5	E6	E8	E10
		CRE	SORT	75123456	POINTFOC

Corps du VSE pour le bovin : BE 112343333

C1	C2	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
BE	112343333	17122001	S	FR	75111001	FR	56056056	GAEC La Fontaine

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

En-tête du VSE pour le bovin : FR 7512344444

E3	E4	E5	E6	E8	E10
		CRE	SORT	75123456	POINTFOC

Corps du VSE pour le bovin : FR 7512344444

C1	C2	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
FR	7512344444	12122001	M	FR	75111001	FR	75075075	

**Remarque** : le cas du bovin 75 1234 6666 figurant déjà dans les exemples des pages précédentes n'a pas été repris ici. Par ailleurs, suite à la diffusion de la version 3.01 du CCOT, le mouvement de sortie de négoce n'est pas notifié.

### 4.6.3. Notification des entrées pour un détenteur qui dispose de deux centres de rassemblement

Dans cet exemple ne figurent que les VSE correspondant au mouvement dans le second centre de rassemblement (75 222 002).

Le document de notification :


## Entrées

BORDEREAU de NOTIFICATION des MOUVEMENTS						Entrées			
						Séries			
						ANNEE	MOIS	FOLIO	
						2001	décembre	04	
1	2		3		4	5		6	7
TOUR	Référence Fournisseur Client		Nom : Fournisseur Client		Pièces Justificatives	Catégories	Numéro d'identification du bovin		Numéro du lieu de détention
	code pays	Numéro	Animaux : Nés Mort				code pays	N° National	
07	BE		BE 159487623, Bel.Bétail				BE	1 1234 3333	FR 75 111 001
10	FR	85 085 085	Bétail 85				FR	75 1234 5555	FR 75 222 002
11	FR	85 085 085	Bétail 85				FR	75 1234 4444	FR 75 111 001
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR

N° Code opérateur déclarant (- n° d'exploitation de négoce) : **FR 75 123 456**

Cachet commercial

Date : 14/12/2001

Signature : 

Les VSE du passage par le Point focal :

Le VSE d'en-tête du fichier (VSE FICH)

E3	E4	E5	E6	E8	E10
75123456	PFOC01	INF	FICH		





Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

#### 4.6.6. Notification d'un passage sur un marché

Cas du passage sur le marché FR 75777007 du bovin FR 7512344444 le 8 décembre 2001.

**Le document de notification** : aucun

**Les VSE du passage par le Point focal** :

**Le VSE d'en-tête du fichier (VSE FICH)**

E3	E4	E5	E6	E8	E10
75123456	PFOC01	INF	FICH		

**Les VSE du corps du fichier (autres VSE)**

*En-tête du VSE pour le bovin*

E3	E4	E5	E6	E8	E10
		CRE	JALO	75123456	POINTFOC

*Corps du VSE pour le bovin*

C1	C2	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
FR	7512344444	FR	75777007	08122001	FR 75123456	FR 42042042	0	D

**ou**

C1	C2	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
FR	7512344444	FR	75777007	08122001	Bétail Martin & fils, Place du Foirail, 75000 Paris	GPVB 42, rue de l'Abattoir, 42000 Roanne	0	D

#### 4.7. Ordre de traitement des vecteurs par le Point focal

Le Point Focal n'effectue pas de tri sur les VSE reçus en entrée : il traite les VSE dans l'ordre dans lequel ils sont présentés à l'intérieur du fichier.

#### 4.8. Gestion des fichiers de VSE

##### 4.8.1. Disponibilité des fichiers de VSE

L'opérateur commercial dispose d'un délai d'un mois pour récupérer les fichiers réponses au niveau du dossier de retrait du compte FTP.

Une fois récupérés, les fichiers de réponse doivent être supprimés du dossier de retrait par l'utilisateur (le logiciel de l'opérateur commercial), afin de ne pas encombrer l'espace disque du serveur FTP.

##### 4.8.2. Archivage des fichiers de VSE

Le Point focal conserve en accès direct la totalité des fichiers de VSE (messages reçus de la part des opérateurs commerciaux, messages réponses aux opérateurs commerciaux, fichiers émis vers la BDNI et les fichiers réponse correspondant) durant l'année calendaire en cours (année N) ainsi que la totalité des fichiers VSE de l'année N-1.



Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

#### 4.8.3. Nomenclature des fichiers de VSE

**Les noms des fichiers de VSE transmis par le logiciel de l'opérateur commercial :**

Pour les VSE : les fichiers envoyés auront des noms de type 8.3.

Les 8 premiers caractères correspondent au numéro d'exploitation.

Les 3 derniers seront un incrément sur trois positions (000 à ZZZ).

**Les noms des fichiers de VSE retournés en passant par le Point focal :**

Les noms des fichiers retournés par le Point focal ne sont pas uniques, charge au Point focal de les renommer pour les archiver.

Un fichier déposé dans le répertoire FTP de retour de l'utilisateur sera nommé à l'identique du fichier de VSE déposé initialement, avec ajout d'un suffixe « \_REP ».

En cas de détection de doublon, le fichier déposé dans le répertoire FTP de retour de l'utilisateur sera nommé à l'identique du fichier de VSE déposé initialement, avec ajout d'un suffixe « \_DBL ».

#### 4.9. La sécurité du dispositif

La sécurité du dispositif est assurée par la gestion d'une authentification unique par utilisateur pour les envois de fichiers.

Le système prévoit la création d'un compte FTP spécifique par utilisateur avec l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe.

Un même compte FTP pourra être utilisé par des utilisateurs différents.

L'administrateur disposera d'outils de suivi des liens utilisateurs – compte FTP.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CCLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

## 5. Annexes

### 5.1. Dictionnaire de données pour les opérateurs commerciaux

La description exhaustive des tables de référence du S.I.I.B. fait l'objet d'un document spécifique, référencé IE/SIIB/GA/009. Il est téléchargeable sur le site de l'Institut de l'Elevage :  
[http://195.101.239.39/html1/article.php3?id\\_article=1094](http://195.101.239.39/html1/article.php3?id_article=1094)

Libellé	Format	Commentaires
Cause d'entrée	A1	F = pour les centre de rassemblement (exploitation de type 31)
Cause de sortie	A1	M = mort, S = pour les centre de rassemblement (exploitation de type 31)
Code demandeur / créateur	A8	- Numéro d'exploitation de négoce notifiant ou numéro de "notificateur national" notifiant pour des exploitations (cas des notificateurs nationaux) - Code du maître d'œuvre de l'I.P.G. = XXXIPG où XXX correspond au numéro de département. Pour les département métropolitains, renseigner 0XXIPG - Code du Point focal (POINTFOC) ou de la BDNI (BDN)
Code destinataire	A8	- Numéro d'exploitation de négoce notifiant - Code du maître d'œuvre de l'I.P.G. = XXXIPG où XXX correspond au numéro de département. Pour les département métropolitains, renseigner 0XXIPG - Code du Point focal (POINTFOC) ou de la BDNI (BDN)
Code émetteur	A8	- Numéro d'exploitation de négoce notifiant - Code de la base informatique émettrice = XXXIPG pour une base départementale (exemple 026IPG), XXXARS pour une base régionale( exemple 035ARS), XXX étant le numéro du département d'hébergement. - Code du Point focal (PFOC01) ou de la BDNI (031BDN)
Code récepteur	A8	- Numéro d'exploitation de négoce ou numéro de notificateur national notifiant - Code de la base informatique émettrice = XXXIPG pour une base départementale (exemple 026IPG), XXXARS pour une base régionale( exemple 035ARS), XXX étant le numéro du département d'hébergement. - Code du Point focal (PFOC01) ou de la BDNI (031BDN)
Code résultat	A2	à blanc = départ du LOC 00 = intégration Base de Données Nationale OK, 10 = interface LOC-PF OK, 20 = contrôles PF OK, 30 = émission BDNI, 40 = interface PF- BDNI OK.

Référence	Identification\bdn\Adaptations LL-LD\CLOC30 20160129
Version	3.0
Date de rédaction	29/01/2016

Code VSE	A4	ENTR = notification d'entrée, SORT = notification de sortie, ERRE = erreur, FICH = en-tête de fichier, MARC = notification de passage sur un marché.
Date entrée	N8	JJMMAAAA
Date sortie	N8	JJMMAAAA
Date de passage	N8	JJMMAAAA
Numéro d'identification de l'animal – code pays	A2	
Numéro d'identification de l'animal – numéro	VA12	
Numéro d'exploitation du centre de rassemblement ou du marché – code pays	A2	
Numéro d'exploitation du centre de rassemblement ou du marché – numéro	VA12	
Apporteur : code pays et numéro exploitation ou nom et adresse	VA60	
Destinataire : code pays et numéro exploitation ou nom et adresse	VA60	
Numéro d'exploitation de l'acheteur - code pays	A2	
Numéro d'exploitation de l'acheteur - numéro	VA12	
Nom et coordonnées de l'acheteur	VA60	Texte libre
Numéro d'exploitation du vendeur - code pays	A2	
Numéro d'exploitation du vendeur - numéro	VA12	
Nom et coordonnées du vendeur	VA60	Texte libre
Témoin « Bovin mort sur le marché »	N1	0 = non, 1 = oui
Témoin de déroulement de la procédure	A1	A = aucun, E = entrée, S= sortie, D = entrée et sortie
Type de VSE	A3	CRE : création INV : invalidation ERR : erreur
Degré d'urgence de la réponse	A1	U = urgent; N = normal
Type de traitement à réaliser par le destinataire	N1	3 = test; 4 = production

## 5.2. Table des erreurs


### 5.2.1. Erreurs détectées par l'interface

Liste susceptible d'évolution suite à la rédaction du cahier des charges concernant l'interface (réf. IE/SIIB/GA/008). Il est téléchargeable sur le site de l'Institut de l'Elevage : [http://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/CCI\\_interface\\_LD-LL\\_72.pdf](http://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/CCI_interface_LD-LL_72.pdf)

**Remarque** : Les séries I8xx et I9xx sont réservées pour d'autres contrôles d'interface.

### 5.2.2. Erreurs spécifiques aux échanges entre les logiciels des opérateurs commerciaux et le Point focal

Liste non exhaustive susceptible d'évolution suite aux demandes des utilisateurs.

Cahier des charges des évolutions des logiciels des opérateurs commerciaux – messages de type VSE	Version 3.0 du 29/01/2016 Page 35 sur 36	
---	---	---

Entité concernée	Code de l'erreur	Type de l'erreur	Destinataire	Libellé
Tous	GXXX	1	Créateur	équivalent aux erreurs d'interface IXXX (XXX < 900). En attendant la prise en compte des erreurs dans CONVERSED.
Tous	G902	1	Créateur	Détenteur non habilité ou n'existe pas
Tous	G903	1	Créateur	Exploitation non habilitée
Tous	G904	1	Créateur	Ce VSE n'est pas autorisé entre logiciel de l'opérateur commercial et le Point focal
Tous	G905	1	Créateur	Ce VSE ne correspond pas à une création (CRE)
Tous	G907	1	Créateur	La notification de mouvement existe déjà dans le même fichier
Tous	G908	1	Créateur	La notification de mouvement existe déjà dans un fichier transmis les <i>Paramètre1</i> derniers jours Paramètre 1 : valeur définie comme durée de conservation en table temporaire dans la base Point Focal (initialisée à 38j)
Tous	G909	1	Créateur	La référence de la demande de la ligne de VSE n'est pas unique au sein du fichier transmis
Tous	G999	1	Créateur	Autre erreur détectée
Animal	A901	1	Créateur	Le numéro animal renseigné est inconnu en BDNI
Mouvement	M936	1	Créateur	Date du mouvement (entrée, sortie ou passage) > date de notification
Mouvement	M939	3	Créateur	L'animal notifié entré au niveau du centre est déjà connu entré à une date antérieure sans sortie intermédiaire
Mouvement	M941	3	Créateur	L'animal notifié sorti au niveau du centre est déjà connu sorti à une date antérieure sans entrée intermédiaire
Mouvement	M943	3	Créateur	L'animal notifié sorti n'a pas de notification préalable
Mouvement	M945	3	Créateur	Passage sur un marché sans sortie constatée
Mouvement	M946	3	Créateur	Passage sur un marché sans entrée, ni sortie constatées